

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 756

présenté par

M. Leclerc, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Lurton, M. Masson, M. Sermier, M. Bony, Mme Kuster, M. Reda, M. Cattin, M. Fasquelle, Mme Trastour-Isnart, M. Cinieri, Mme Louwagie, M. de Ganay, M. Hetzel, M. Pauget, M. Rolland et M. Viala

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« aa) La réalisation de la ligne ferroviaire nouvelle Paris-Normandie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le président de la SNCF avait annoncé publiquement que la SNCF avait « Une dette à l'égard de la Normandie ». Il paraît donc opportun de préciser que la réalisation de cette LNPN figure au rang des investissements prioritaires à réaliser.